



CENTURY 21 Agence Plantagenêt	Honoraires Location
--	--------------------------------------

Barème Honoraires de Location
Habitation, Mixte(1) et Meublée(1)

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone « non tendue »
Année de référence : 2019
Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC
Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état de lieux	3 € / m ² TTC
Garages et parkings	2 mois de loyer charges comprises
HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR	
Honoraires d'entremise et de négociation	0 € / m ² TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état de lieux	3 € / m ² TTC
Garages et parkings	2 mois de loyer charges comprises

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

Les honoraires seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 9 novembre 2023

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

CENTURY 21 Agence Plantagenêt Siège social 55 Rue Plantagenêt 49000 ANGERS

EURL au capital de 10 000 € - SIRET 893 618 769 00028 RCS d'ANGERS

CPI 4902 2021 000 000 002 CCI MAINE ET LOIRE- Garantie financière GALIAN ASSURANCES 153909 S (120 000€) - Code NAF 6831 Z

CENTURY 21 Agence Plantagenêt	Honoraires Transaction
--	---

Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur (2).
Commissions minimum (TTC) : 8 500 €

Mis à jour le 09/11/2023

Honoraires forfaitaire de 2 500€ TTC +	
Inférieur à 100 000 € inclus	7 % TTC
De 100 001 € à 200 000 € inclus	6 % TTC
De 200 001 € à 400 000 € inclus	5,5 % TTC
Supérieur à 400 001 €	5 % TTC

(2) Dans le cadre d'une succession, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Carte Professionnelle T :
CPI 4902 2021 000 000 002
Garantie GALIAN
89 rue la Boétie 75008 Paris